

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 février 2019

PROTÉGER LA POPULATION DES DANGERS DE LA MALBOUFFE - (N° 1561)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N° 19

présenté par

M. Isaac-Sibille, M. Anato, Mme Bareigts, Mme Firmin Le Bodo, Mme Maud Petit, M. Cubertafon, Mme Mette, M. Balanant, M. Bolo, M. El Guerrab, M. Brotherson, M. Serville, M. Daniel, M. Laqhila, M. Colombani, Mme Jacquier-Laforge, M. Fanget et Mme De Temmerman

ARTICLE 4

Après le mot :

« apprentissage »,

rédiger ainsi la fin de l'alinéa 2 :

« par semaine consacrée à la prévention et à l'éducation à la santé, comprenant notamment des apprentissages sur la nutrition et l'alimentation ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à mettre en œuvre une heure d'apprentissage hebdomadaire pour les élèves de l'école primaire jusqu'au collège consacrée à la prévention et à l'éducation à la santé.

L'objectif est de transmettre aux élèves les bons comportements en santé tant au niveau alimentaire que de l'hygiène de vie en général.